Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/01/2026 - 33 - 2022 B 02763 - 919 203 398 - SAMURAÏ

Copie certifiée conforme à l'original,
la présidente

Bilan

Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	48 931	5 081	43 850	
Autres immobilisations corporelles	3 246	1 137	2 109	812
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**52 192**	**6 218**	**45 974**	**827**
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	104 819		104 819	27 898
Avances et acomptes versés sur commandes				**1 732**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	276 912		276 912	227 835
Autres créances	1 483		1 483	7 668
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	279 663		279 663	364 257
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**662 877**		**662 877**	**629 390**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

DEPOT DU
05 JAN. 2026 33
TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Bilan

Capital	3 000	3 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	300	300
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	126 242	26 227
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**177 888**	**100 015**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**307 430**	**129 542**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	301 497	269 652
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 798	3 360
Dettes fiscales et sociales	96 126	68 250
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		159 413
TOTAL DETTES	**401 421**	**500 675**
Ecarts de conversion passif		

(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	401 421	500 675
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU SAMURAI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2025, dont le total est de 708 851 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 177 888 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2024 au 31/07/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/09/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		48 931		48 931
- Installations générales, agencements aménagements divers		1 164		1 164
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 390	692		2 082
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**1 390**	**50 787**		**52 177**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**15**			**15**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		50 787		50 787
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement			
- Fonds commercial			
- Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles			
- Terrains			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		5 081	5 081
- Installations générales, agencements aménagements divers		31	31
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	578	528	1 106
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles	**578**	**5 640**	**6 218**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 278 395 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	276 912	276 912	
Autres	1 483	1 483	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 000 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 401 421 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 798	3 798		
Dettes fiscales et sociales	96 126	96 126		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	301 497	301 497		
Produits constatés d'avance				

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	
(**) Dont envers les associés	301 497

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 287 874 euros.

Charges à payer

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	2 946
ASSOCIÉS - INTÉRÊTS COURUS	13 624
PROVISION CP / RTT	590
PERSONNEL - AUTRES CHARGES À PAYER	24 000
PROVISION CHARGES CP	143
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	12 000
TAXE D APPRENTISSAGE	29

SAMURAÏ

Société par actions simplifiée
Au capital de 3.000,00 euros

Siège social : 4 L'Epine Blanche
35390 GRAND-FOUGERAY

919 203 398 RCS RENNES

* * * * *

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025

Extrait du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 02 décembre 2025

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 juillet 2025, s'élevant à 177.887,60 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable :	177.887,60 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de :	127.887,60 euros
- A titre de dividende, la somme brute de :	50.000,00 euros
TOTAL :	177.887,60 euros

Soit un dividende net à verser de 35.000,00 euros, après retenue des prélèvements fiscaux et sociaux que la Société est en charge de reverser directement.

Le dividende sera versé dans les délais légaux à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est fait mention de l'absence de distribution de dividende depuis la constitution de la Société.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente

Copie certifiée conforme à l'original, la présidente